

Ordre du jour

- Avancement du parcellaire cadastral unique (RPCU)
- Retour sur le comité de pilotage de la mise à jour du bâti cadastral (Bureau GF3A, DGFIP)
- Points divers

Présent.e.s	Excusé.e.s	Membres	Organisme
1		BARANGER Pascale	DGFIP - GF3A
1		BARGAIN Julie	Adeupa
1		BARILLE Pascal	Val d'Ille
	1	BESAND Valérie	DREAL
	1	BLONDEL Xavier	AQTA
1		BLOUIN Thierry	IGN
	1	BOULINGUIEZ Philippe	INRAP
1		BREXEL Alexandra	DDFiP 35
1		CAUSSANEL Martine	DGFIP-GF3A
	1	CHASLE-HEUZE Anne	DDTM35
1		CHAUVIN Frédéric	Rennes Métropole
1		DENIEL Julien	EPF Bretagne
	1	DIJON Lionel	DDFiP (22)
	1	DUCEUX Sylvaine	Lorient agglomération
1		DUCHESNAY Florent	Département d'Ille-et-Vilaine
1		FROC Sébastien	DDFiP (35)
1		HENRY-BARE Christine	DDFiP56
	1	JACQ Tanguy	Val d'Ille-d'Aubigné
1		LE BARH Jean-Michel	AUDELOR
	1	LE GOFF Emeline	INRAP
	1	LE JEUNE Maël	CA du Pays de Vitry Communauté
	1	LE PRIOL Estelle	Montfort Communauté
1		LEBEC Pascal	DRFiP (35)
	1	LELU Julia	CC Au pays de la Roche aux Fées
	1	MASSIOT Dominique	AQTA
	1	MEVEL Pierre-Yves	Fougères agglomération
1		MEVEL-VIANNAY Stéphane	Région Bretagne
	1	NAJA Elisabeth	Brest métropole
	1	OLIVIER Sébastien	DREAL
	1	PENDARIES Sophie	CD29
	1	PIRIOU Christophe	Brest métropole
1		QUERE Nolwen	DDFiP56
	1	REFAUVELET Julien	CC Bretagne romantique
1		RENAUD Gwénaél	CC Côte d'Emeraude
	1	ROUILLARD Vincent	DREAL
1		ROUVIN Etienne	Rennes Métropole
1		VOURC'H Grégoire	Brest Métropole
18	19		

Parcellaire cadastral unique (RPCU) (Bureau GF3A, DGFIP / IGN)

Pascale Baranger (GF3A, DGFIP) a présenté l'avancement de la Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU).

Rappel des principes de la RPCU et calendrier

La reprise des géoréférences est réalisée quand elle apporte une amélioration du positionnement des feuilles de plan, ce qui peut ensuite faciliter la gestion des raccords. Concernant les plans cadastraux : l'altération est acceptée dans une certaine fourchette de classe de précision selon leurs métadonnées : mode de confection, échelle, qualité et attribut RPCU.

L'IGN est en charge de l'outil de production via une chaîne et une organisation dédiées au projet.

Rapport des différentes étapes et le calendrier depuis le début du projet :

- la convention tri-partite signée par l'IGN, la DGFIP et le MEDDE en 2014,
- démarrage des travaux en 2015 avec 4 départements test : Val de Marne Charentes-Maritime, Ille-et-Vilaine et Loiret
- difficultés techniques rencontrées sur les travaux en Ille-et-Vilaine : méthodes de raccord avec des dégradations sur les plans (1/3), altération de la précision initiale, problèmes ponctuels divers
- rejet par la DGFIP au mois de mai 2016, audit interne en parallèle, à l'IGN, concluant à la nécessité de mettre en place une chaîne de production dédiée (en remplacement de la chaîne de production actuelle "RPCU V1.5)
- suspension des travaux,
- poursuite des travaux au niveau national pour résoudre la problématique d'ordre

technique : scénario de constitution revu via notamment un enrichissement des métadonnées relatives aux plans d'origine (attributs RPCU) ; les attributs conditionnent le type de transformation et les seuils/tolérances autorisés lors des géoréférences et raccords ; révision de la méthode de traitement des raccords en domaine non cadastré (fixation du parcellaire après géoréférencement) et domaine parcellaire (zone tampon), , seuil de reprise des géoréférences en fonction des données disponibles (ortho, points terrain, données RFU, ...)

- en 2017 : productions positives à blanc sur les départements du Val de Marne : 1 500 feuilles, plans de qualité et assez récents, d'Ille-et-Vilaine, Loiret et Charente-Maritime (2 082 feuilles). Environ 96% de limites raccordées.
- point de vigilance : géoréférencement en terme de

méthode et de données d'appui à disposition

- septembre 2017 : reprise des travaux en septembre avec la chaîne de production IGN actuelle sur les 4 départements
- démarrage au 2nd semestre 2018 de 2 départements supplémentaires : l'Ain et de Loire-Atlantique au 2nd semestre 2018
- en 2019 : Paris, Hauts de Seine et Seine-Saint-Denis devraient démarrer

Chaîne de production et calendrier des travaux

La chaîne de production actuelle "RPCU V1.5" permet un nombre limité de départements par an (chaîne évolutive vieillissante qui date de plus de 15 ans, des débuts de l'outil de production de la BD-PARCELLAIRE).

Un appel d'offre a été lancé pour le développement d'un outil de production par un prestataire. Le marché a été notifié en juillet 2018. Des travaux sont en cours jusqu'au dernier trimestre 2019 pour déterminer la chaîne de production de sorte que la RPCU v2 sera opérationnelle en 2020.

La chaîne de production devrait donc être opérationnelle en pleine capacité de traitement fin 2019 ou tout début 2020.

Phase de communication

Le Val de Marne a fait l'objet d'une production effective aujourd'hui achevée. Les travaux ont été vérifiés (février à avril 2018) puis les données ont été intégrées et mises à jour.

Au niveau de la phase de communication :

- les processus d'adaptation géométrique n'ont pas d'impact fiscal
- la modification des limites cadastrales rend obligatoire une communication auprès des propriétaires
- un site de consultation a été mis en place rpcu.cadastre.gouv.fr
- la période de communication dure entre 1 et 3 mois selon les communes,
- les communes doivent prendre un arrêté pour informer les administrés de cette phase de mise à disposition
- les contentieux sont traités pendant, voire après la phase de

communication avec l'adoption de limite provisoire (assez peu de contentieux dans le Val-de-Marne) à l'issue de la communication,

- une fois la communication achevée, la RPCU entre en vigueur et se substitue à l'ancien plan cadastral
- puis traitement des limites non raccordées résiduelles (4% d'après l'expérimentation)

Ille-et-Vilaine

Le calendrier est le suivant :

- livraison des plans en février 2018 par DGFIP
- livraison IGN pour mi-décembre (ou tout début janvier si léger retard IGN)
- contrôle de la DDFIP35 : 3 à 4 mois, automatisé via un outil développé par S. Froc avec une analyse des alertes et des contrôles de précision si nécessaire (dont lever de terrain)
- montée en charge des plans dans PCI puis mise à niveau des plans des mises à jour intervenues pendant le temps de production
- phase de communication
- 2nd semestre 2019 pour la mise à disposition, voir début 2020

Le calendrier pour la suite du traitement des départements bretons, et au-delà du déploiement national, hors annonces 2019 reste à définir.

Discussion

Q. sur la création des métadonnées (attributs RPCU) et leur diffusion ?

Elles sont réalisées en amont des travaux. Leur diffusion est à trancher.

Q. de Florent Duchesnay (CD35) sur les raccords interdépartementaux

L'IGN et la DGFIP vont anticiper un certain nombre de travaux pour les traitements en interdépartemental, les arbitrages techniques et la chaîne de reprise sont en cours de stabilisation.

Q. sur l'information des élus

- le décret du 30 avril 1955 décrit la procédure lors de modifications des limites
- les arrêtés municipaux pris par les maires et affichés en mairie pour avertir de la phase

de communication des plans RPCU via le site web

•

Q. de P. Barillé (Val d'Ille-Aubigné) sur la mise à disposition des données durant la phase de communication car le PLUi de l'EPCI est en cours de définition avec une approbation en 2019 ?

GF3A et l'IGN doivent demander une confirmation du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) sur les règles.

IGN

Q. de G. Vour'h (Pays de Brest) sur le recalage des données métiers après la RPCU et l'appui de l'IGN

Réponse IGN : outil développé SEREC. Il s'agit d'un outil de recalage de données (cf. [compte-rendu du 26 avril 2017](#)). Il peut être d'ores et déjà testé en mode démo.

A l'issue de la réunion, Matthieu Le-Masson (IGN) a transmis des éléments sur le positionnement et l'appui de l'IGN.

L'IGN arrête la production de la BD Parcellaire. L'édition 2018 sera la dernière (derniers départements en cours de traitement). Un flux « Parcellaire Express PCI » est diffusé via l'infrastructure du Géoportail (cf. annonce du [blog](#)).

Toutes les ressources « parcellaires » sont désormais consacrées à la RPCU.

Sur les outils d'accompagnement, plusieurs propositions :

- un graphe pour identifier le décalage RPCU et PCI vecteur (avril 2019)
- un graphe delta BDP/ « RPCU » et delta « RPCU »/PCI quand un département passera en « PCI mode RPCU »

Plusieurs méthodes existent pour faire ces graphes, il reste à identifier la meilleure et la réalisation des calculs sur la France entière.

Q. de J-M Le Barh (Audelor) sur la superposition des plans RPCU et PCI

La structuration des fichiers EDIGEO ne sera pas impactée dans un premier temps. Ultérieurement, le format EDIGEO pourrait évoluer après le rajout de champs pour qualifier les plans RPCU (attribut RPCU) et les travaux à mener post RPCU (par exemple pour identifier les zones avec trous et superpositions entre feuilles n'ayant pas pu être traitées par l'IGN au regard des règles fixées).

Q. de Florent Duchesnay (CD35) sur la gestion des limites communales (demande de l'AMF) ?

graphe des limites communales

expérimentation sur le 35 : Renac, raccordé mais sans valeur et source de cas possibles de contentieux

Dans la pratique, même problématique qu'actuellement, pas d'intervention.

L'idée semble donc trop compliquée techniquement et juridiquement, pas de production attendue du produit.

tribunaux judiciaires : délimitation contradictoire par un géomètre expert

Q. des raccords ?

L'hypothèse initiale, les cas de raccord ne sont pas traités automatiquement quand la tolérance est en excès :

- la limite est non raccordée par l'IGN : elle sera topée "Limite Indécise" sur les différentes feuilles en conflit
- a contrario, après avis du référent départemental, l'IGN peut traiter certains raccords hors tolérance
- visible facilement, intégration en limite indécise dans PCI vecteur avec la possibilité d'extraction en tant qu'objet particulier : pas de pistes arrêtés

A l'issue de ces travaux, il ressort la nécessité de modifier le format EDIGEO pour prendre en compte la Directive INSPIRE, l'intégration des attributs RPCU et des limites indécises. Les impacts sur les partenaires devront être estimés.

Une réflexion sur le traitement par remaniement se pose pour les procédures post traitement de la RPCU. Mise à jour du plan, confection partielle de plan neuf et adaptation du plan. Certains traitements ont été réalisés lors de la mise à niveau du plan RPCU sur le Val de Marne.

Retour sur le comité de pilotage du « GT technique

Un comité de pilotage « GT technique » a été organisé le 19 septembre 2018 sur la mise à jour du bâti cadastral (Bureau GF3A, DGFIP).

Le contexte global :

- des enjeux de fiscalité locale avec une sollicitation des services fiscaux par les collectivités
- la volonté de la DGFIP de renforcer les partenariats pour améliorer la complétude des bases fiscales locales : intégration d'un

volet fiscalité directe locale dans les conventions de services comptables et financiers et engagements partenariaux avec les collectivités locales

- nomination de référents en charge de l'optimisation des bases pour l'assiette de la taxation (taxation foncière du bâti, entreprise) dans chaque direction régionale/départementale des finances publiques
- la révision de la valeur locative des locaux professionnels entrée en vigueur en 2017 et le lancement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dont le principe a été acté par le Premier Ministre lors de la Conférence nationale des territoires le 4 juillet 2018
- la réorientation d'une partie de l'activité des géomètres du cadastre vers la fiscalité, après les chantiers de numérisation du cadastre, la mise en place du site cadastre.gouv.fr, en traînant une réforme progressive de la mise à jour du bâti :
 - moins de levers terrain de mise à jour du bâti
 - réflexion sur les modalités de représentation du bâti

Un point d'étape sur les réflexions en cours sur les méthodes alternatives aux levers terrain envisageables a été présenté :

- l'usage des plans externes a été étudié dans le cadre d'un audit national
- des études très prospectives sur de nouvelles méthodes d'acquisition : vues aériennes par drone avec des contraintes réglementaires très fortes en lien avec la DGAC, acquisition de nuages de points 3D (expérimentation en cours sur le 35)
- autres méthodes avec l'usage des vues aériennes : restitution photogrammétrique (remaniement, mise à jour localisée) sans levé des débords de toit contrairement à ce qui est pratiqué aujourd'hui, extension des tolérances pour la représentation du bâti (vue du toit) ou la mise à jour directe à partir des orthophotographies :
 - opération particulière de rattrapage menée sur les départements d'outre-mer

pour un plan cadastral à jour : Mayotte (19000 bâtis), Guyane

- expérimentation (à blanc) en cours sur la Haute-Garonne

Il existe donc plusieurs pistes et enseignements à retirer de ces expérimentations sur la mise à jour du bâti. Un bilan avec l'ensemble des solutions en terme de précision, de délai, de moyens financiers et humains sera porté à connaissance lors d'une prochaine réunion du GT technique, début 2019.

Discussion sur les conséquences

Plusieurs cas ont été décrits par les participants pour identifier les incidences de la mise à jour du bâti

- Rennes métropole : appariement au niveau des maisons mitoyennes, les cas difficiles : exhaustivité, difficultés sur les bâtis en bord de parcelle, la représentation des bâtiments exonérés au plan
- représentation de la vue du toit au lieu du sol : code de l'urbanisme (mitoyenneté avec quelle emprise ? Toit)
- contenance? avec déclaratif par propriétaire
- absence de distinction sur le bâti dur / léger → conséquences ?
- Val d'Ille-Aubigné : la distance avec l'emprise au sol entre les habitations dans les règles d'urbanisme, changement de destination : distance route, périmètres de captage en eau, bâti assainissement non collectif
- zonages réglementaires (SEVESO, agriculture) : emprise du sol ?
- lever des géomètres pour le bornage des limites avec appui sur le bâti au solidaire
- positionnement du toit au bon endroit avec quelle précision si saisie sur l'orthophoto avec l'incidence du dévers (S. Froc, DRFiP)
- Brest Métropole : possibilité d'échanger avec les métropoles et la DGFIP pour partager/mutualiser en lien avec la réalisation de maquette 3D
- apport en terme de restitution (couvert végétal) et vue aérienne

Pascal Le Bec (DRGFIP Bretagne) a rappelé les expérimentations menées en l'Ille-et-Vilaine en mobile mapping (cf. [article](#)) et drone. La précision obtenue est de 2cm en XYZ. Cette méthode peut

permettre la production du bâti en 2D.
Un rapport sur ces travaux devrait être disponible en janvier 2019.

Informations diverses

Données de valeurs foncières (DVF) - Julien Deniel (EPF Bretagne)

L'article L112a du Livre des procédures fiscales (LPF) modifié par la Loi ESSOC a rendu possible l'ouverture des données DVF. Les modalités de cette ouverture seront encadrées par un décret du Conseil d'Etat après avis de la CNIL. Les informations de localisation (adresse, références cadastrales) sont particulièrement visées au travers de la question des données personnelles.

A l'issue du pôle métier, le [Décret n° 2018-1350 du 28 décembre 2018](#) relatif à la publication sous forme électronique des informations portant sur les valeurs foncières déclarées à l'occasion des mutations immobilières autorise l'utilisation de ces données et leur géolocalisation. Il permet aussi l'ouverture au grand public.

Suites à donner

- Le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes métropole et Val d'Ille-Aubigné renouvellent leur intérêt pour réaliser des tests sur l'outil d'appariement de l'IGN : mise à disposition des données RPCU IGN sur le 35
- S. Mével-Viannay (Région Bretagne) synthétise les remarques sur la mise à jour du bâti pour faire remonter les attentes des partenaires lors du prochain comité technique DGFIP
- GF3A et l'IGN sollicitent le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) sur la question des PLUi